pour diffusion immédiate

Commission scolaire des Patriotes

Les lendemains du Conseil

le 31 janvier 2007

Volume VI, numéro 5

Chers lecteurs,
Chères lectrices,

Hier, 30 janvier 2007, se tenait une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la C.S. des Patriotes. Vous trouverez ci-après un résumé des décisions qui ont été rendues lors de cette séance.

L'équipe de rédaction,
Marie-Claude Grignon
Alain Gauthier

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

- Après consultation des diverses instances de la Commission scolaire et une deuxième consultation publique, les membres du Conseil ont adopté un nouveau Plan de répartition des élèves dans les écoles du secteur de Sainte-Julie.

- Suite à la deuxième consultation publique, mesdames et messieurs les commissaires ont résolu de procéder à un ajustement au Plan de répartition des élèves dans les écoles du secteur de Boucherville.

- Après consultation des diverses instances de la Commission scolaire, en lien avec les décisions ci-haut mentionnées, les membres du Conseil ont adopté la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la C.S. des Patriotes pour 2007-2008*.

- Après consultation des parents des élèves de Contrecoeur et des instances concernées, les membres du Conseil des commissaires ont résolu de maintenir pour l'année 2007-2008 l'entente de scolarisation avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

- Suite à la recommandation favorable du Comité consultatif de gestion et à la recommandation des membres du Comité stratégique de développement politique, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté le *«Cadre de référence relatif à la reddition de comptes»*.

- Les étapes du processus concernant la sélection d'une personne au poste de directeur ou directrice générale adjointe n'étant pas terminées, les membres du Conseil ont convenu de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES SE TIENDRA LE MARDI 6 FÉVRIER 2007, À 19 H 30, AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE.